

PRÉFET DES VOSGES

SERVICE DE L'ANIMATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
Bureau de l'environnement

Arrêté 28/2019/ENV du **21 JAN. 2019**
portant création d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
sur le site Ancienne usine à gaz de NEUFCHATEAU à Neufchâteau

Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu le code de l'environnement;
- Vu le code de l'urbanisme;
- Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand EST du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département des Vosges ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1238/2018 du 15 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département des Vosges ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne usine à gaz de NEUFCHATEAU à Neufchâteau sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant que il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;



Identification

Identifiant	88SIS04303
Nom usuel	Ancienne usine à gaz de Neufchateau
Adresse	1, rue des pépinières
Lieu-dit	
Département	VOSGES - 88
Commune principale	NEUFCHATEAU - 88321
Caractéristiques du SIS	La société Gaz de France exerçait sur ce site des activités de fabrication de gaz qui étaient soumises à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	Le site présentait des contaminations des sols par des goudrons et hydrocarbures aromatiques polycycliques mises en évidence par un diagnostic environnemental de 2005 ; les terres ont été excavées. Un secteur pollué situé au droit du poste de transformation électrique n'a toutefois pas pu être traité.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	88.0027	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=88.0027

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	899778.0 , 6808907.0 (Lambert 93)
Superficie totale	5936 m ²
Perimètre total	401 m

VU
Pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Epinal, le 21 JAN. 2019

Le Préfet.



Pour le Préfet et par délégation,

Le Préfet délégué,

Julien LE GOFF

Liste parcellaire cadastral

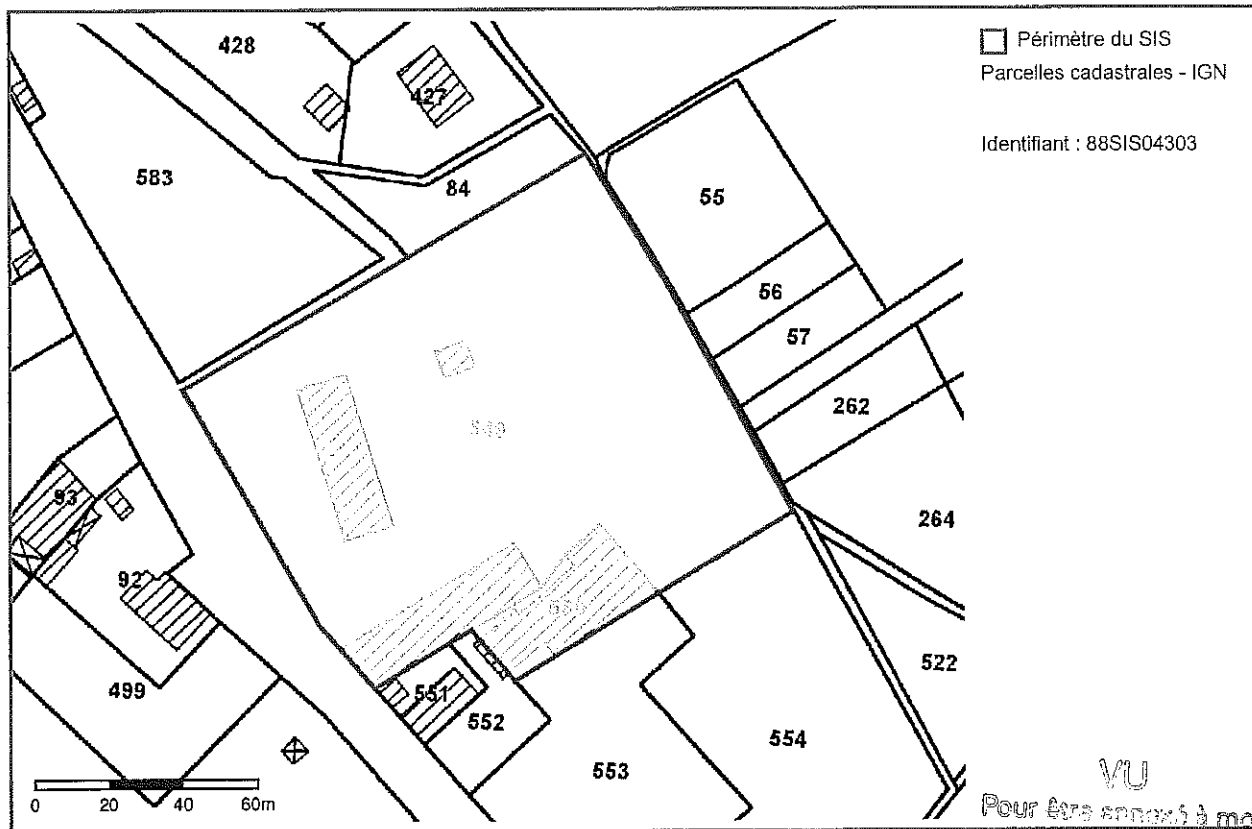
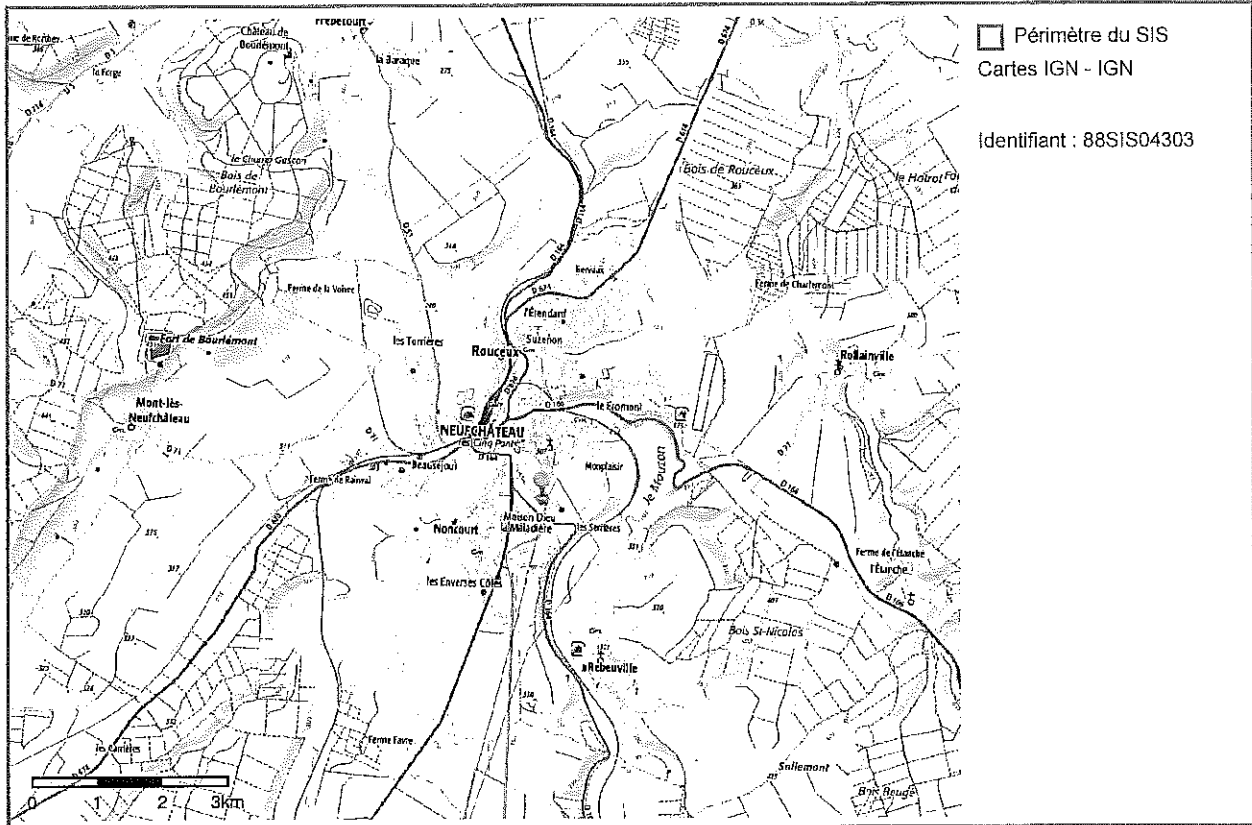
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
NEUFCHATEAU	AH	549	17/07/2009
NEUFCHATEAU	AH	550	17/07/2009

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan 88.0027		Oui

Cartographie



VU
 Pour être annexé à mon
 arrêté en date de ce jour.
 Epinal, le **21 JAN. 2019**



Le Préfet,
 Pour le Préfet et par délégation,
 Le Secrétaire Général.

Julien LE GOFF

